RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 11 décembre 2026 à 12 :00

Ville de Bellegarde-En-Forez
29 rue des Ecoles
42210 BELLEGARDE-EN-FOREZ

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	21
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire pour le lot 1 démolition Visite facultative pour les autres lots

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 5
1.5 - Nomenclature 6
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 7
3 - Les intervenants 7
3.1 - Maîtrise d'œuvre 7
3.2 - Contrôle technique 7
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
4 - Conditions relatives au contrat 7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
5 - Contenu du dossier de consultation 8
6 - Présentation des candidatures et des offres 8
6.1 - Documents à produire 8
6.2 - Présentation des variantes 9
6.3 - Visites sur site 10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 11
8 - Examen des candidatures et des offres 11
8.1 - Sélection des candidatures 11
8.2 - Attribution des marchés 11
8.3 - Suite à donner à la consultation 12
9 - Renseignements complémentaires 12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
9.2 - Procédures de recours 13

INFORMATION RELATIVE A LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Depuis le **01 octobre 2018**, les dépôts de plis sont tous **obligatoirement dématérialisés** c'est-à-dire déposés sur le profil acheteur de la ville de Bellegarde-en-Forez : https://www.loire.fr/jcms/ci_526780/fr/marches-publics

Ainsi toute offre transmise sous format papier depuis le 01 octobre 2018 est considérée comme irrégulière et donc rejetée par la ville de Bellegarde-En-Forez.

Pour déposer un pli, les entreprises devront se doter d'une signature électronique (CSE : certificat de signature électronique) conforme au référentiel général de sécurité (RGS niveau **) ou conforme à la norme eIDAS. Les certificats RGS** émis jusqu'au 01/10/2018 seront encore acceptés jusqu'à leur expiration. **L'obtention d'un CSE peut nécessiter du temps. Il convient donc pour l'entreprise d'anticiper cette démarche au maximum.**
Au moment du téléchargement du dossier de consultation des entreprises, il faudra donc que l'entreprise veille à créer un identifiant sur la plateforme de dématérialisation AWS en **s'inscrivant sur AWS-Fournisseurs** afin qu'elle soit destinataire de l'ensemble des échanges dématérialisées qui pourraient se dérouler en cours de procédure. **Le retrait anonyme du dossier de consultation des entreprises est vivement déconseillé.**
Toutes les correspondances seront adressées par voie électronique, conformément au décret n° 2011-144 du 2 février 2011 relatif à l'envoi d'une lettre recommandée par courrier électronique pour la conclusion ou l'exécution d'un contrat.
En conséquence, une adresse courriel devra être obligatoirement fournie dans le dossier du candidat. L'adresse mail prise en compte sera celle qui est indiquée au niveau de l'acte d'engagement. L'attention des entreprises est appelée sur le fait d'indiquer sur les différentes pièces de leur dossier toujours la même adresse mail. Un mail de secours pourra aussi être communiqué.

Pour plus de précisions l'entreprise se réfèrera aux annexes au règlement de consultation intitulé AWS Achat Conditions Générales d'Utilisation et Signature et dépôt électronique sur AWS-Achat présentent dans le Dossier de Consultation des Entreprises dossier Pièces Communes.

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
La CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE

Lieu(x) d'exécution :
193 Avenue des Farges
42210 Bellegarde-en-forez

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 21 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	DEMOLITION
02	TERRASSEMENT - V.R.D
03	MACONNERIE
04	CHARPENTE
05	COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE
06	COUVERTURE ETANCHEITE
07	MENUISERIES EXTERIEURES
08	SERRURERIE-METALLERIE
09	ENDUITS DE FACADES
10	MENUISERIE INTERIEURE
11	PLATRERIE - PEINTURE
12	CHAPE LIQUIDE
13	PLAFONDS SUSPENDUS
14	CARRELAGE - FAÏENCE
15	REVÊTEMENT DE SOLS
16	RESINE DE SOL
17	CLOISONS FRIGORIFIQUES
18	ISOLATION DES COMBLES
19	ASCENSEUR
20	CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE-SANITAIRES
21	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45000000-7	Travaux de construction

Lot(s)	Code principal	Description
01	45111100-9	Travaux de démolition
02	45112500-0	Travaux de terrassement
03	45262522-6	Travaux de maçonnerie
04	45261100-5	Travaux de charpente
05	45261211-6	Travaux de couverture en tuiles
06	45261210-9	Travaux de couverture
07	45421000-4	Travaux de menuiserie
08	44316500-3	Serrurerie
09	45261220-2	Travaux de peinture de couverture et autres travaux d'application d'enduits
10	45421000-4	Travaux de menuiserie
11	45410000-4	Travaux de plâtrerie
11	44810000-1	Peintures
12	45262321-7	Travaux de chape
13	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
14	45431000-7	Carrelages
15	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
16	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
17	45421152-4	Installation de cloisons
18	45320000-6	Travaux d'isolation
19	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
20	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
20	45330000-9	Travaux de plomberie
21	45311200-2	Travaux d'installations électriques

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs

groupements.

2.3 - Variantes

Les variantes propres à chaque entreprise sont acceptées sous réserve qu'elles soient techniquement équivalentes aux prestations notifiées. Le candidat qui présentera une variante devra également présenter une offre strictement conforme aux Cahier des Clauses Techniques Particulières et Devis Quantitatifs joints au dossier de consultation, sous peine d'un rejet de son offre dans sa globalité.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

DALMASSO GRAZIAN ET ASSOCIEES
7 RUE SAINT-JOSEPH
42000 SAINT-ETIENNE
Tél. : 04-77-33-02-05
Courriel : architectes@dalmasso-grazian.fr

3.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU ALPES CONTROLES
22 rue des Acieries
42000 SAINT-ETIENNE
Tél. : 04 77 91 59 90
Courriel : stetienne@alpes-controles.fr

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Le SPS est assuré par :

BUREAU ALPES CONTROLES
22 rue des Acieries
42000 SAINT-ETIENNE
Tél. : 04 77 91 59 90
Courriel : stetienne@alpes-controles.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) par lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les plans (architectes, fluides, structure)
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes par lot

Il est remis gratuitement à chaque candidat.
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importantes (montant, la date, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Oui
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Oui

Pour présenter leur candidature, **les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).** Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
L'attestation de visite obligatoire pour le lot 1	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes. Les candidats veilleront à transmettre ce document en format word.	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et traitant des points énoncés à l'article 8.2. du présent règlement de la consultation.	Oui

Précisions sont ici faites que le Règlement de la Consultation (R.C.) et le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) qui ne peuvent être modifiés sont considérés comme approuvés sans réserve par le candidat, et n'ont pas à être retournés avec l'offre, l'exemplaire détenu par l'administration faisant seule foi.

**** Pour les dépôts dématérialisés un certificat de signature devra obligatoirement être utilisé conformément à l'article 7.1 du présent document. Si la signature électronique n'est pas détectée lors de l'ouverture des plis alors l'offre sera déclarée irrégulière et sera éliminée sans pouvoir faire l'objet de négociation.***

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite du site est obligatoire pour le lot n°1 Démolitions :
Les conditions de visites sont les suivantes : Une visite sur site aura lieu le lundi 23 Novembre 2026 à 10h. Les candidats souhaitant participer à la visite devront confirmer leur présence en Mairie au 04-77-54-48-11.

Une visite sur site est conseillée mais non obligatoire pour les autres lots. Les conditions de visites sont les suivantes : Une visite sur site aura lieu le vendredi 27 Novembre 2026 à 10h00. Les candidats souhaitant participer à la visite devront confirmer leur présence en Mairie au 04-77-54-48-11.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.
Toutes les correspondances seront adressées par voie électronique, conformément au décret n° 2011-144 du 2 février 2011 relatif à l'envoi d'une lettre recommandée par courrier électronique pour la conclusion ou l'exécution d'un contrat.
En conséquence, une adresse courriel devra être obligatoirement fournie dans le dossier du candidat. L'adresse mail prise en compte sera celle qui est indiquée au niveau de l'acte d'engagement. L'attention des entreprises est appelée sur le fait d'indiquer sur les différentes pièces de leur dossier toujours la même adresse mail. Un mail de secours pourra aussi être communiqué.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.loire.fr/jcms/ci_526780/fr/marches-publics

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Mairie – 29 rue des Ecole – 42210 BELLEGARDE EN FOREZ

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : word, excel, PDF ou compatible.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.
Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.
Les candidats doivent signer les documents en amont de leurs dépôts sur https://www.marches-publics.info/pratique-signature.htm **ou avec l'outil de leur choix**

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours. Toutefois, le pouvoir adjudicateur ne régularisera pas les candidatures dont la signature électronique imposée à l'article 7.1 du présent règlement de consultation n'est pas détectée dans la mesure où, l'offre sera automatiquement déclarée irrégulière.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour l'ensemble des lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50%
2-Valeur technique	40%
3-Volet environnemental	10%

1-Le prix des prestations pour 50 points
Le prix des prestations est noté sur 50 points. La note de 50 sera attribuée à l'entreprise ayant le prix le plus avantageux La note alors attribuée aux autres offres est calculée à partir de la formule suivante :
Note = (prix du moins disant acceptable/prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération
Exemple : Offre A = 10.000,00
Offre B = 11.500,00
Offre C = 15.000,00
Note A= 50
Note B = (10.000/11.500) X 50 = 43,48
Note C = (10.000/15.000) x 50 = 33,33

2-La valeur technique pour 40 points.
Le candidat présentera un mémoire technique concis qui décrira dans un premier temps les moyens humains matériel et technique mis en place pour la réalisation des travaux pour **ce** chantier spécifiquement (20 points) puis dans un deuxième temps il exposera l'organisation et la méthodologie de mise en œuvre précisant les durées prévisionnelles d'intervention et la prise en compte des contraintes particulières du projet (20 points)

3- Volet environnemental pour 10 points
Le candidat fera une note sur la démarche qualité environnementale dédiée à ce projet précisant notament la provenance des principales fournitures, les références des fournisseurs, la bonne prise en compte de la RE 2020 … et indiquant les mesures prises pour la limitation du bilan carbone, la gestion des nuisances et des déchets (10 points).

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation portera sur le prix

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.loire.fr/jcms/ci_526780/fr/marches-publics.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 87 63 50 00
Télécopie : 04 87 63 52 50
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de l'organisme). Articles L 551-1 et R 551-1 du Code de justice administrative pour le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique).